

BALO

BULLETIN DES ANNONCES LEGALES OBLIGATOIRES



**PREMIER
MINISTRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de l'information
légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.journal-officiel.gouv.fr

Autres opérations

Fusions et scissions

SAINT JEAN GROUPE

Société anonyme à conseil d'administration au capital de 3.355.677 euros
Siège social : BP 101 - 59, chemin du Moulin Carron – 69573 Dardilly Cedex
958 505 729 RCS Lyon
(Société absorbante)

COMPAGNIE AGRICOLE DE LA CRAU

Société par actions simplifiée au capital de 919.611,96 euros
Siège social : BP 101 - 59, chemin du Moulin Carron – 69573 Dardilly Cedex
542 079 124 RCS Lyon
(Société absorbée)

AVIS DE PROJET DE FUSION PAR VOIE D'ABSORPTION**DE LA COMPAGNIE AGRICOLE DE LA CRAU (SOCIETE ABSORBEE)****PAR SAINT JEAN GROUPE (SOCIETE ABSORBANTE)**

1. Evaluation de l'actif et du passif de la COMPAGNIE AGRICOLE DE LA CRAU, société absorbée, dont la transmission à SAINT JEAN GROUPE, société absorbante, est prévue :

- Montant de l'actif : 4.008.697,85 euros
- Montant du passif : 33.974,09 euros

2. Absence d'augmentation du capital de SAINT JEAN GROUPE, société absorbante :

SAINT JEAN GROUPE, société absorbante, détenant la totalité des actions de la COMPAGNIE AGRICOLE DE LA CRAU, société absorbée, il ne sera procédé à aucune augmentation de capital de SAINT JEAN GROUPE.

De même, les apports effectués par la société absorbée n'étant pas rémunérés par l'attribution d'actions nouvelles de la société absorbante, il n'a pas été établi de rapport d'échange.

3. Montant prévu de la prime de fusion : néant

4. Dépôt du projet de fusion

Le projet de traité de fusion établi le 31 mars 2022 a été déposé le 13 avril 2022 par chacune des sociétés au greffe du tribunal de commerce de LYON.

SAINT JEAN GROUPE (Société absorbante)
Le Président du Conseil d'administration

COMPAGNIE AGRICOLE DE LA CRAU (Société absorbée)
Le Président